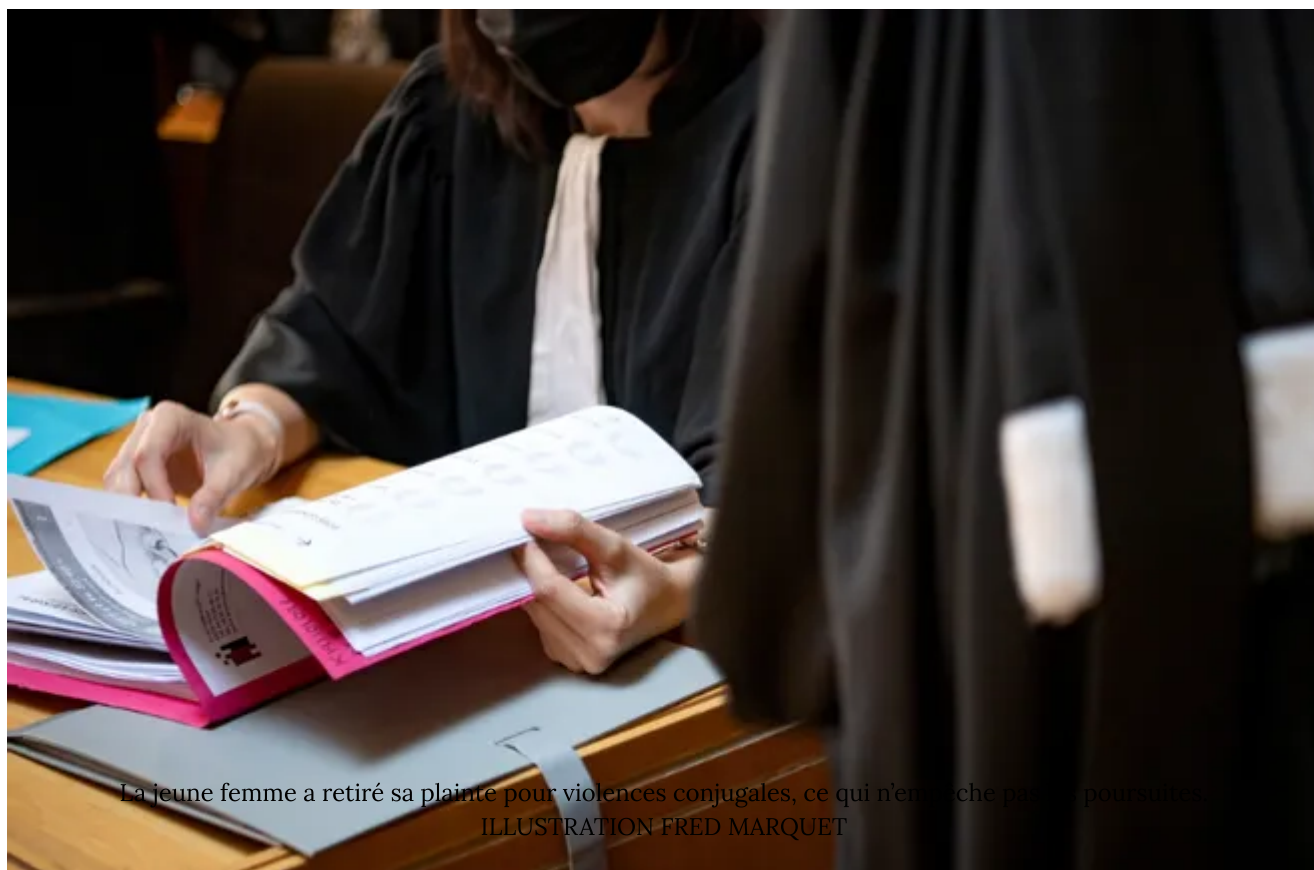


Justice

Violences conjugales : une femme revient sur sa plainte devant le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand

Article réservé aux abonnés

Publié le 25/10/2022 à 17h00 | Leila Aberkane



La jeune femme a retiré sa plainte pour violences conjugales, ce qui n'empêche pas les poursuites.
ILLUSTRATION FRED MARQUET

La jeune femme, frappée par son mari, a répété mordicus que son époux n'était pas violent avec elle, qu'elle avait menti. Des déclarations qui vont à rebrousse-poil des éléments de l'enquête. Son conjoint a été condamné par le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand à six mois de prison avec sursis.

La jeune femme, victime dans ce dossier de violences conjugales, se dirige vers la barre du tribunal à l'invitation du président : « Je n'ai pas d'avocat parce que je n'ai pas de droit à faire valoir », entame-t-elle, le ton ferme et la voix assurée, avant de livrer sa version des faits.

Quels faits ? Ceux qu'elle a dénoncés aux policiers lors de sa plainte ? Avec précision, elle leur a en effet décrit la nuit du 6 février 2022 où son compagnon, rentré ivre à leur appartement à Clermont-Ferrand et apprenant que sa femme lui avait été infidèle alors qu'il était en prison, l'a frappée.

Revirement

Il lui a donné des gifles, lui a asséné un coup de poing, lui a jeté des jouets de leur fils à la figure et a soulevé la petite table basse du salon pour la cogner sur la tête de son épouse la blessant sur le crâne.

À écouter la jeune femme témoigner à la barre du tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand, mercredi 12 octobre, tout cela était faux :

« J'ai menti. J'en ai rajouté dans mon audition pour me sécuriser, par peur » affirme-t-elle.

Un revirement qui ne tient cependant guère la route au vu des éléments de l'enquête. Cette nuit-là, à 4 heures du matin, elle s'est réfugiée chez une voisine qui témoigne l'avoir recueillie « terrorisée » et l'avoir entendu hurler. Il y a aussi la plaie sur le cuir chevelu examinée par le médecin compatible avec le coup de la table basse et le désordre constaté par les policiers intervenus dans la nuit au domicile du couple.

La jeune femme joue les équilibristes pour s'en expliquer.

La plaie ? C'est une blessure ancienne qu'elle a grattée. L'irruption chez la voisine ? « J'avouais des infidélités à mon mari, je suis donc partie de l'appartement par peur de sa réaction. Il était calme, il n'a pas réagi. »

« Vous êtes partie parce qu'il était calme ? », s'enquiert le président.
« Quand c'est trop calme... Moi, à sa place, je me serais emportée », poursuit la jeune femme.

« Je ne suis pas un diable »

Pas de dispute, pas de cri, pas de coups. Son récit épouse celui de son mari qui se défend de toute violence cette nuit-là : « Je ne suis pas un diable. »

Les époux sont aussi au diapason pour dire qu'il ne s'est rien passé lorsqu'ils sont questionnés sur un deuxième épisode de violence, le 31 juillet dernier.

Dans la rue, près de chez eux, il l'a ceinturée brutalement – « elle était énervée, c'était pour la calmer » – alors qu'elle tenait leur fils dans ses bras. Un témoin a alerté la police.

« On ne vous croit pas car on a la preuve que ça ne s'est pas passé comme vous le dites »

LAURE LEHUGEUR (*procureure*)

Les allégations de la jeune femme qui assure ne subir « aucune pression » et « être libre », inquiètent plus qu'elles ne convainquent : « Un tel revirement, c'est assez affligeant », déplore la procureure Lehugeur.

« On est inquiet pour vous et votre fils. On est là pour éviter le pire, pour éviter la récidive pour vous et votre petit garçon. »

La magistrate a requis six mois de prison avec sursis probatoire. Une peine prononcée par le tribunal. L'avocate du prévenu, Me Lambert, avait plaidé la relaxe soulignant que l'épouse « parle sous la pression de personne » et estimant qu'il n'y a pas d'élément démontrant les violences.

Une procédure pour protéger leur fils. Me Roddier, avocate du garçonnet du couple, a indiqué lors de sa plaidoirie qu'une procédure va être lancée devant le juge des enfants pour le protéger : « Il ne vit pas les conditions d'un enfant de trois ans et demi. Il n'y a aucun doute sur la constitution des faits de violence. L'enfant vit dans une atmosphère inappropriée. Monsieur a ceinturé sa femme de manière brute et violente alors que l'enfant était dans ses bras. Il a servi de bouclier, ça va laisser des séquelles ».

A lire aussi :

Clermont-Ferrand : quatre ans ferme pour les deux chefs d'un réseau de trafic de cocaïne

Leïla Aberkane

Tél. 3919. Les femmes victimes de violences peuvent contacter ce numéro d'urgence, gratuit et anonyme, accessible 7 jours sur 7.

CLERMONT-FERRAND JUSTICE PUY-DE-DÔME

LIRE PLUS D'ARTICLES